



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Commune - SEPMERIES

Document de valorisation financière et fiscale 2021

SGC LE QUESNOY

Les recettes de fonctionnement

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFER, TASCOM, FNGIR) nets des reversements.
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
4. Les produits financiers.
5. Les produits exceptionnels.
6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).

REPERES

2021

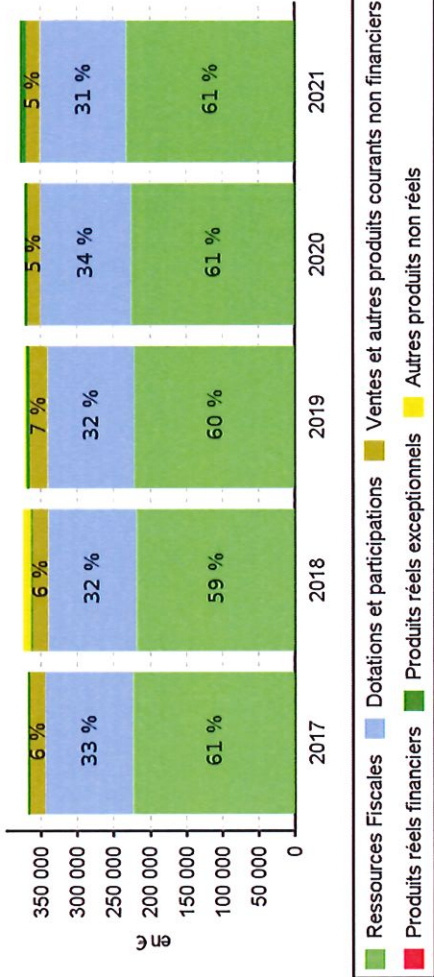
En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Ressources Fiscales	351	442	422	447
Dotations et participations	178	210	209	219
Ventes et autres produits courants non financiers	29	59	63	106
Produits réels financiers	0	0	0	0
Produits réels exceptionnels	12	8	9	10

Strate de référence :

Population : 664

Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants

STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement met en perspective les recettes comptabilisées par rapport à la prévision budgétaire.

TAUX DE REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2021

Ressources Fiscales	99,57 %
Dotations et participations	100,34 %
Produits courants	137,97 %
Produits financiers	0,00 %

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

- 1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
- 2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
- 3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
- 4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
- 5. Les charges exceptionnelles.
- 6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

REPERES

2021

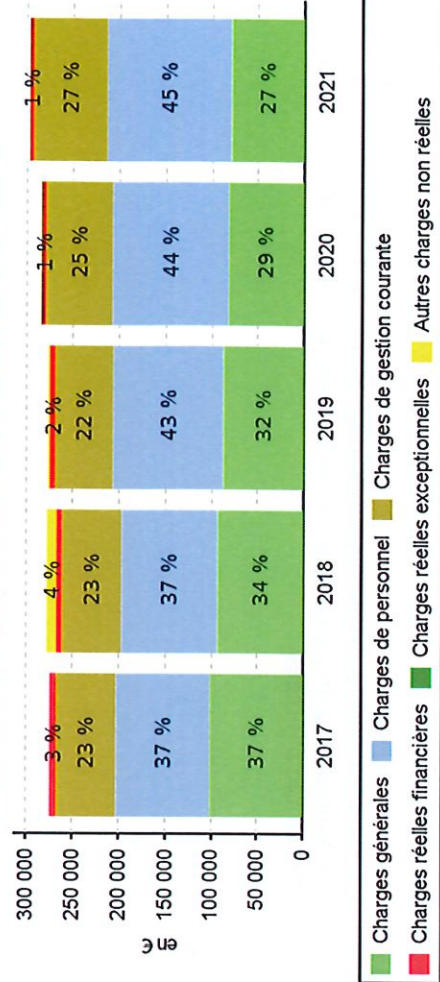
En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	120	194	195	207
Charges de personnel	202	274	256	279
Charges de gestion courante	119	92	102	113
Charges réelles financières	6	13	11	14
Charges réelles exceptionnelles	1	2	4	5

Strate de référence :

Population : 664

Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement met en perspective les dépenses comptabilisées au regard de la prévision budgétaire.

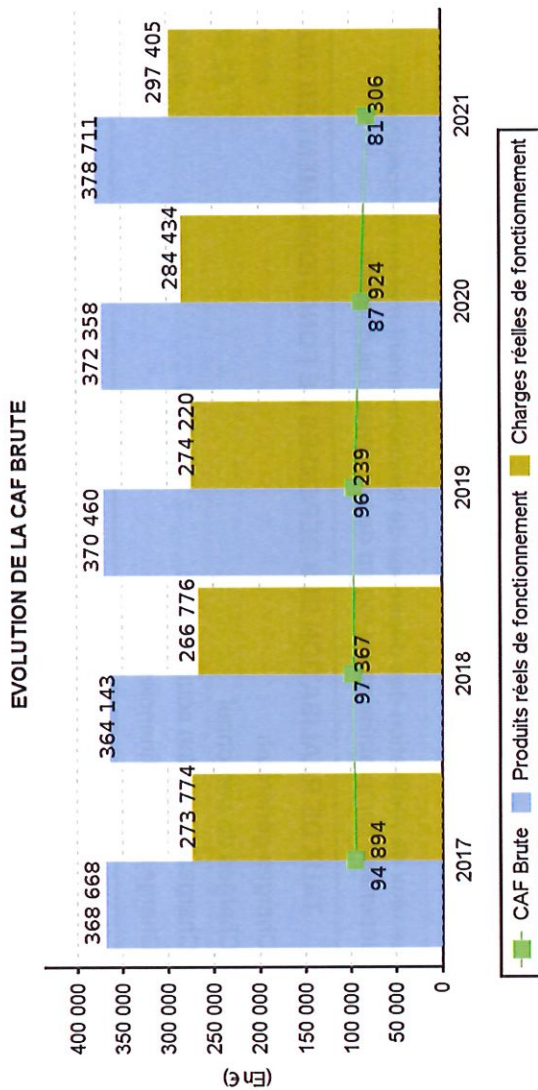
TAUX DE REALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2021

Charges générales	46,81 %
Charges de personnel	82,96 %
Charges de gestion courante	98,36 %
Charges réelles financières	99,34 %

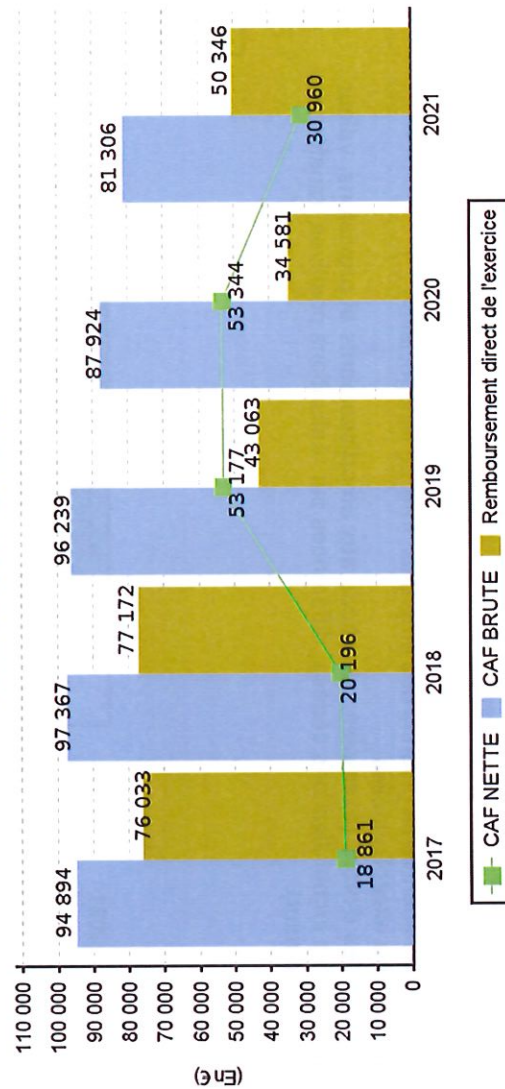
L'autofinancement brut et net

La capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.



EVOLUTION DE LA CAF NETTE



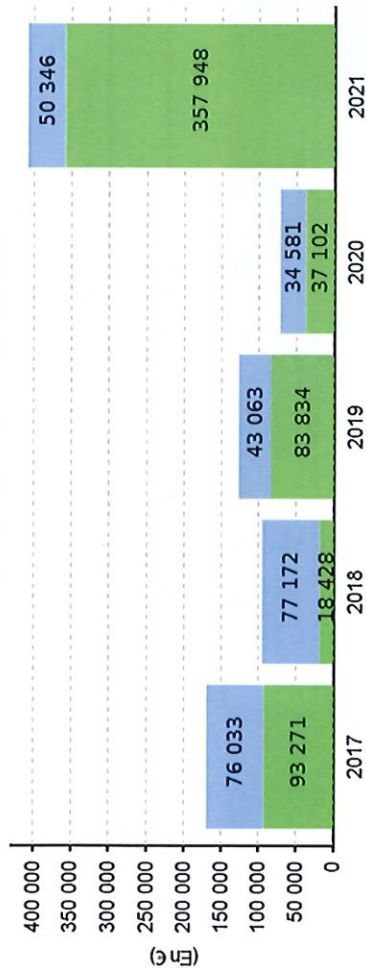
La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Les opérations d'investissement

EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



■ Dépenses directes d'équipement ■ Remboursement lié aux emprunts et autres dettes

REPÈRES

En €/hab	2021		
	Commune	Département	Région National
Dépenses directes d'équipement	539	305	274 298
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	76	58	54 74

TAUX DE REALISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2021

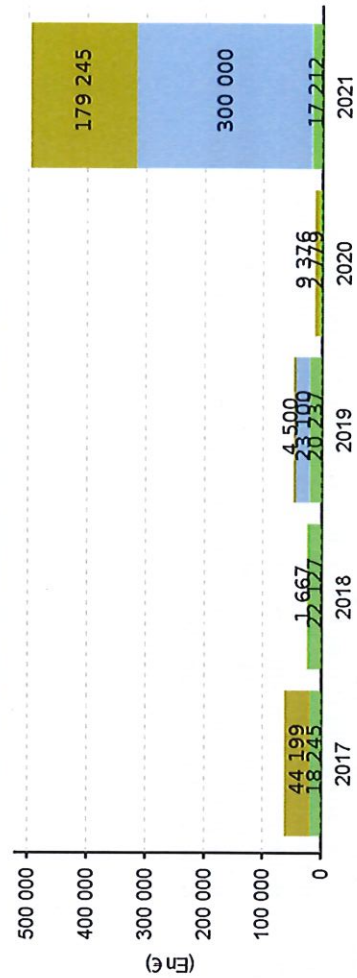
Dépenses directes d'équipement (1)
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes (2)

(1) dépenses d'équipement, opérations d'ordre incluses

(2) les dépenses liées aux emprunts et dettes assimilées correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au débit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

36,66 %
99,79 %

EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT



■ Dotations et fonds globalisés ■ Subventions et participations d'équipement reçues ■ Recettes liées aux emprunts

REPÈRES

En €/hab	2021			
	Commune	Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	26	50	46	56
Recettes liées aux emprunts	452	61	47	66
Subventions et participations d'équipement reçues	270	127	97	92

TAUX DE REALISATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2021

Dotations et fonds globalisés 202,50 %
Recettes liées aux emprunts (3) 100,00 %
Subventions et participations d'équipement reçues 42,20 %

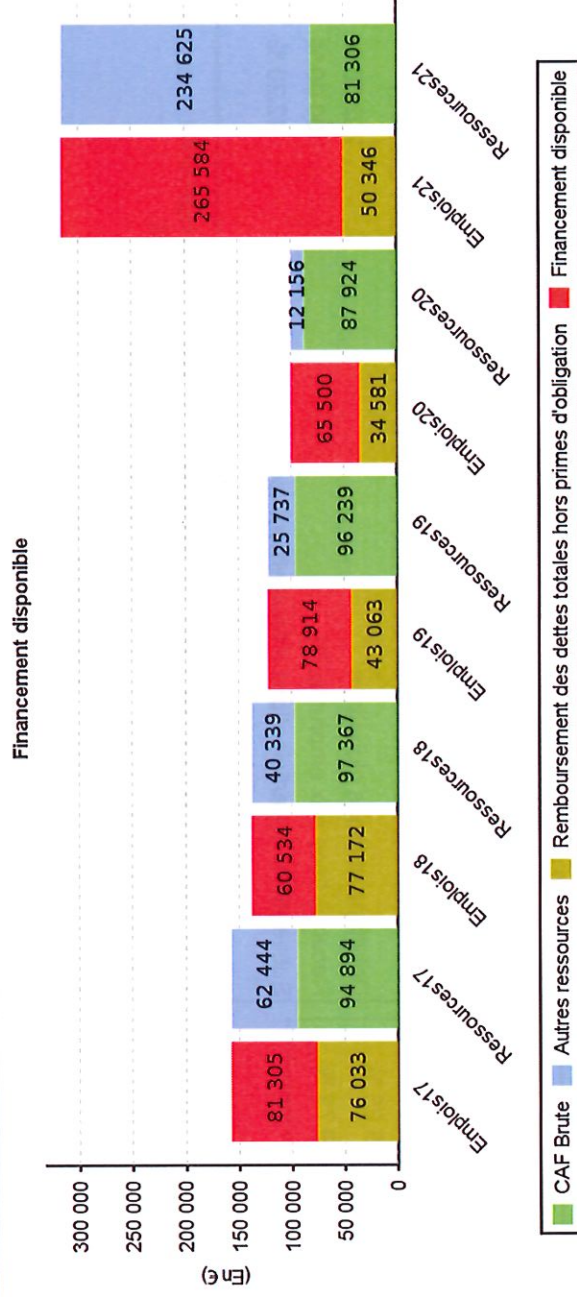
(3) les recettes liées aux emprunts correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au crédit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

Le financement des investissements

Le financement disponible

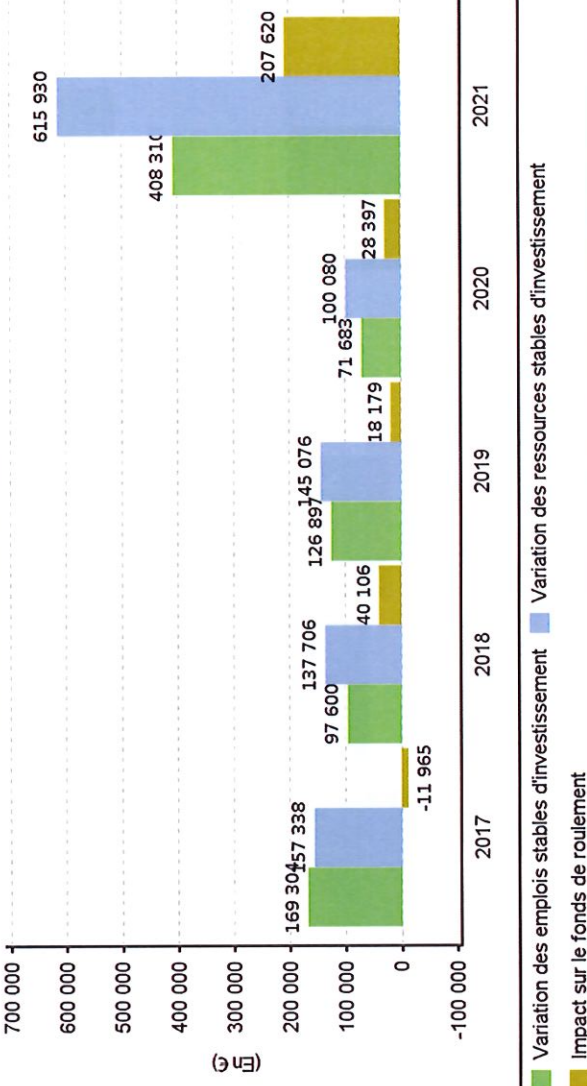
Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes. Il se compose des éléments suivants :

1. La CAF nette,
2. Les subventions et dotations d'investissement,
3. Les cessions d'actif.



Financement des investissements

Le financement des investissements



L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la collectivité constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente l'impact sur le fonds de roulement.

La variation du fonds de roulement correspond :

1. à un prélèvement sur les réserves lorsque les ressources d'investissement de la collectivité sont inférieures à son niveau de dépenses d'investissement,
2. à un abondement des réserves lorsque les dépenses d'investissement se révèlent inférieures aux ressources (dont emprunts nouveaux) que la collectivité peut mobiliser.

Bilan

BILAN EN 2021

ACTIF

Actif immobilisé brut

3 538 435

Actif circulant

10 055

Trésorerie

542 573

PASSIF

Ressources propres

3 683 914

Dettes financières

401 854

Fonds de roulement

net global

547 332

Passif circulant

5 296

BFR

4 759

Le bilan retrace le patrimoine de la commune au 31 décembre de l'exercice.

1. A l'actif (partie gauche) figurent les immobilisations (actif immobilisé tel que terrains, bâtiments, véhicules...), les créances (titres de recettes en cours de recouvrement) et les disponibilités (ces biens non durables constituent l'actif circulant).

2. Au passif (partie droite) figurent les fonds propres de la collectivité (dotations, réserves, subventions), le résultat et les dettes financières ainsi que les dettes envers les tiers (mandats en instance de paiement).

Le bilan est ici représenté sous sa forme " fonctionnelle " .

Les ressources stables (réserves, dotations, dettes) doivent permettre le financement des emplois stables (les immobilisations), ce qui permet de dégager un excédent de ressources stables appelé " fonds de roulement " . Ce fonds de roulement doit permettre de financer les besoins en trésorerie (besoins en fonds de roulement) dégagés par le cycle d'exploitation de la collectivité (différence dans le temps entre les encaissements et les décaissements).

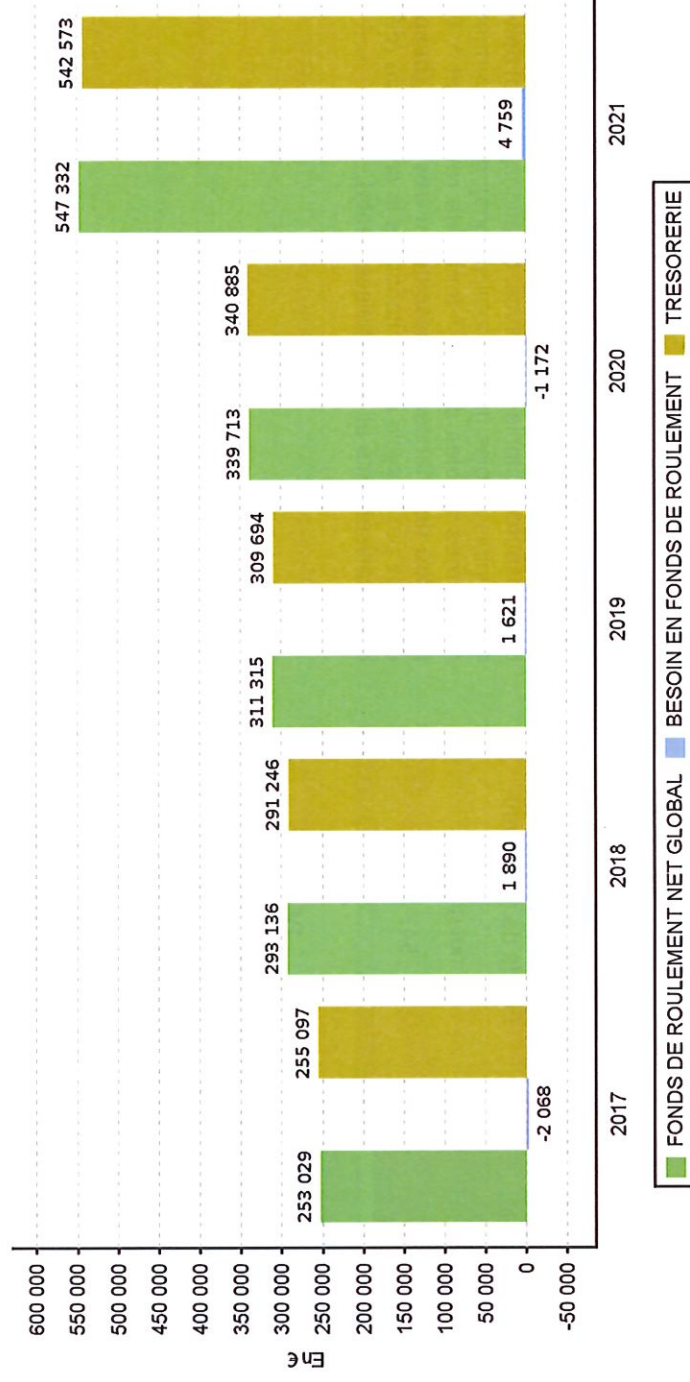
Trésorerie = FDR - BFR =

542 573

L'équilibre financier du bilan

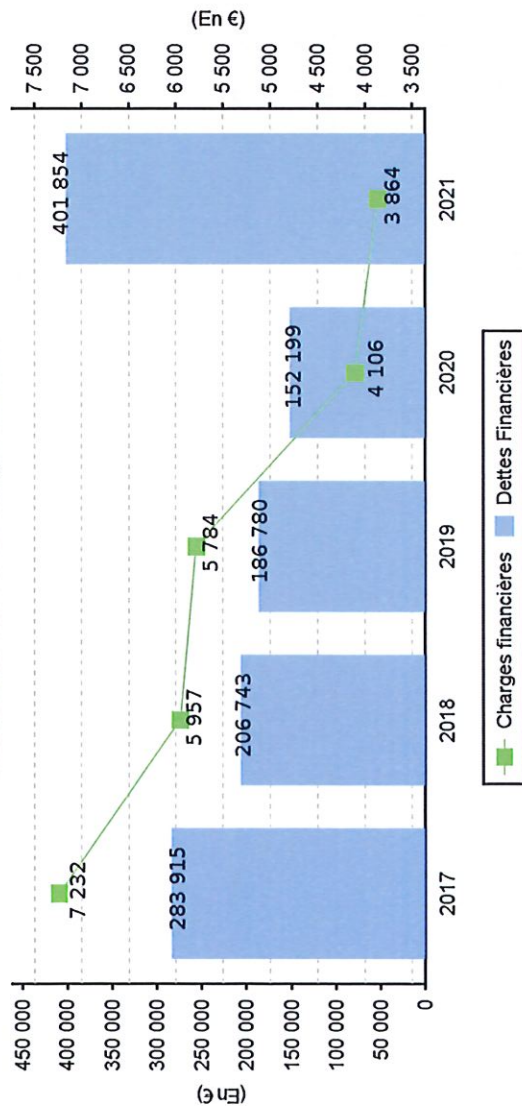
Le fonds de roulement	Le besoin en fonds de roulement	La trésorerie
Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation). Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.	Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances et stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Une créance constatée, non encaissée, génère un besoin de fonds de roulement (c'est-à-dire de financement) alors qu'une dette non encore réglée vient diminuer ce besoin. Le BFR traduit le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.	La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement

Evolution des éléments du bilan



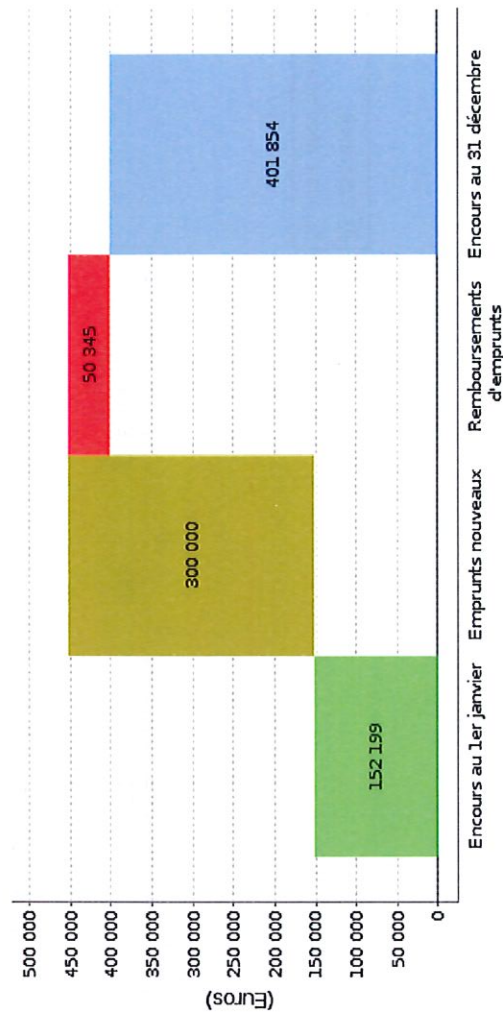
Endettement

Évolution des dettes et des charges financières



L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

Variation des emprunts bancaires et dettes assimilées en 2021



L'encours de dettes au 31 décembre de l'exercice représente le solde à rembourser au terme de l'année compte tenu :

- des nouvelles dettes souscrites au cours de l'exercice (emprunts nouveaux)
- des dettes remboursées durant l'exercice (remboursements d'emprunts).

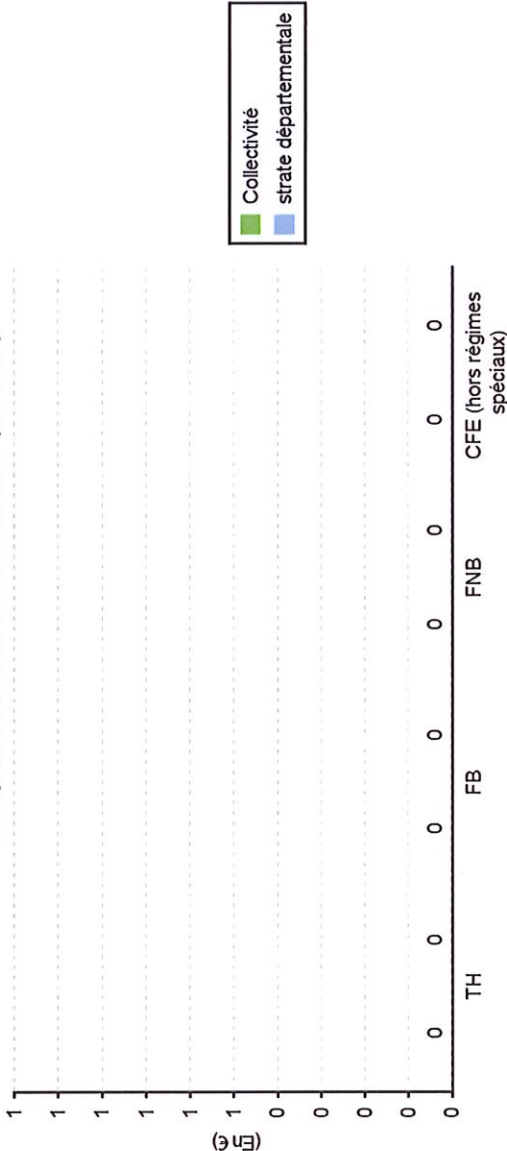
Eléments concernant la fiscalité directe locale

Les bases

La DGFIP notifie chaque année courant février / mars les bases prévisionnelles d'imposition aux collectivités en matière de :

- 1. taxe d'habitation (TH)
 - 2. taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)
 - 3. taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)
 - 4. cotisation foncière des entreprises (CFE), le cas échéant suivant le régime fiscal des collectivités.
- Ces bases prévisionnelles servent au vote des taux d'imposition.

Comparaison des bases en 2021 (en €/ha)



Strate de référence :

Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants

STRUCTURE DES REDUCTIONS DE BASES ACCORDÉES SUR DELIBERATION(S) EN 2021

Aucune délibération votée - Représentation graphique impossible

En application des dispositions ouvertes par le Code général des impôts, les collectivités ont la possibilité de voter des abattements et des exonérations en faveur de leurs contribuables. Ces réductions viennent diminuer les bases imposées à leur profit.

Ces réductions de bases, décidées par les assemblées locales, n'ouvrent donc pas droit au versement d'allocations compensatrices contrairement à celles décidées par le législateur.

Principalement, ces réductions de bases sont :

- 1. des majorations d'abattements de taxe d'habitation voire des abattements facultatifs de taxe d'habitation,
- 2. des exonérations de taxes foncières en faveur de certains logements, certains investissements voire certaines entreprises,
- 3. des exonérations de CFE en faveur de certaines entreprises.

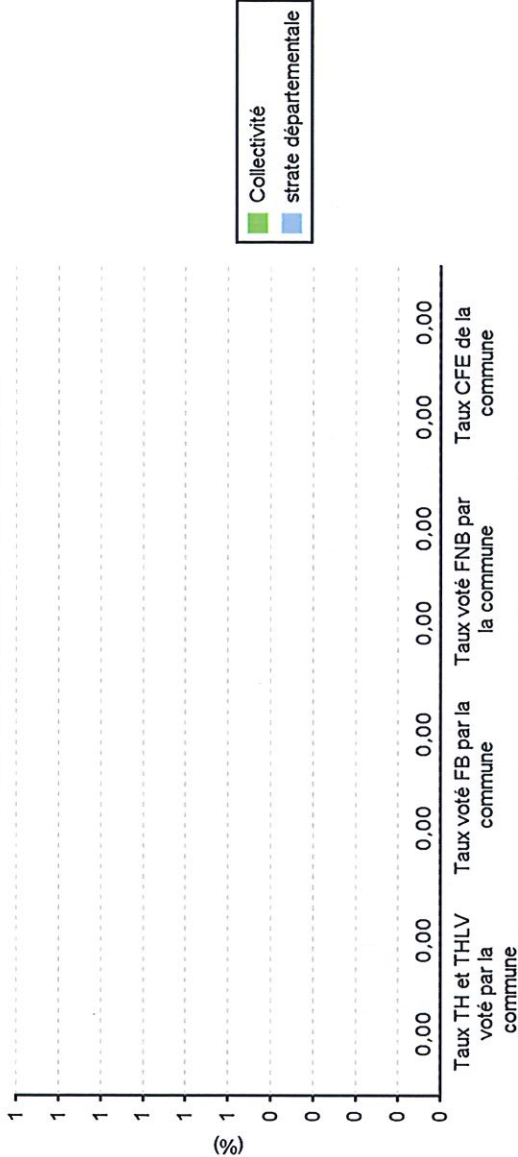
Les taux

Chaque année, les collectivités votent les taux qui seront appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles qui leur ont été notifiées par les services de la DGFIP.

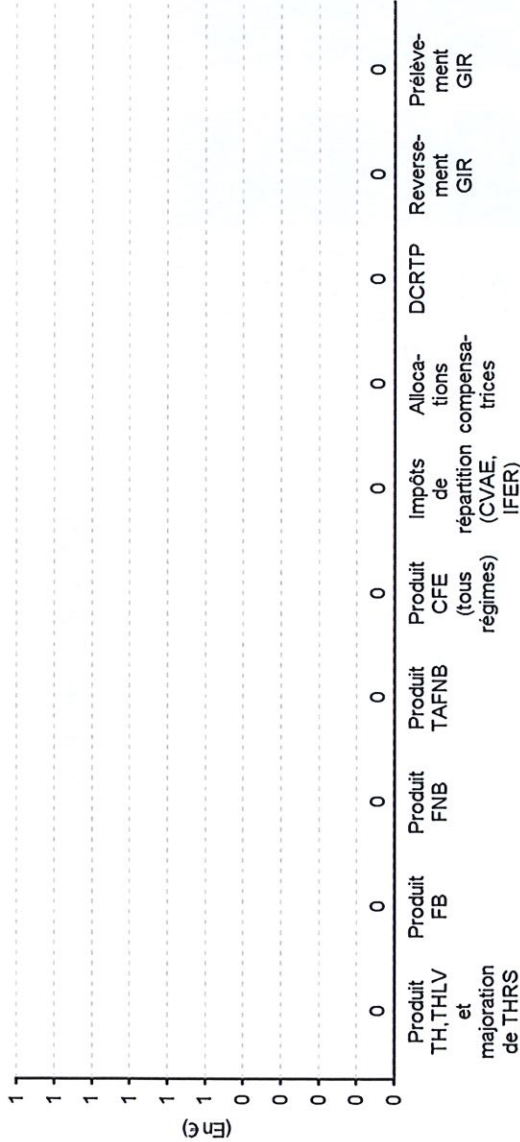
Des règles de plafond et de lien encadrent l'évolution de ces taux.

Ces taux appliqués aux bases d'imposition permettent d'établir les cotisations dues par les redevables.

COMPARAISON DES TAUX EN 2021



STRUCTURE DES PRODUITS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE EN 2021



Les produits

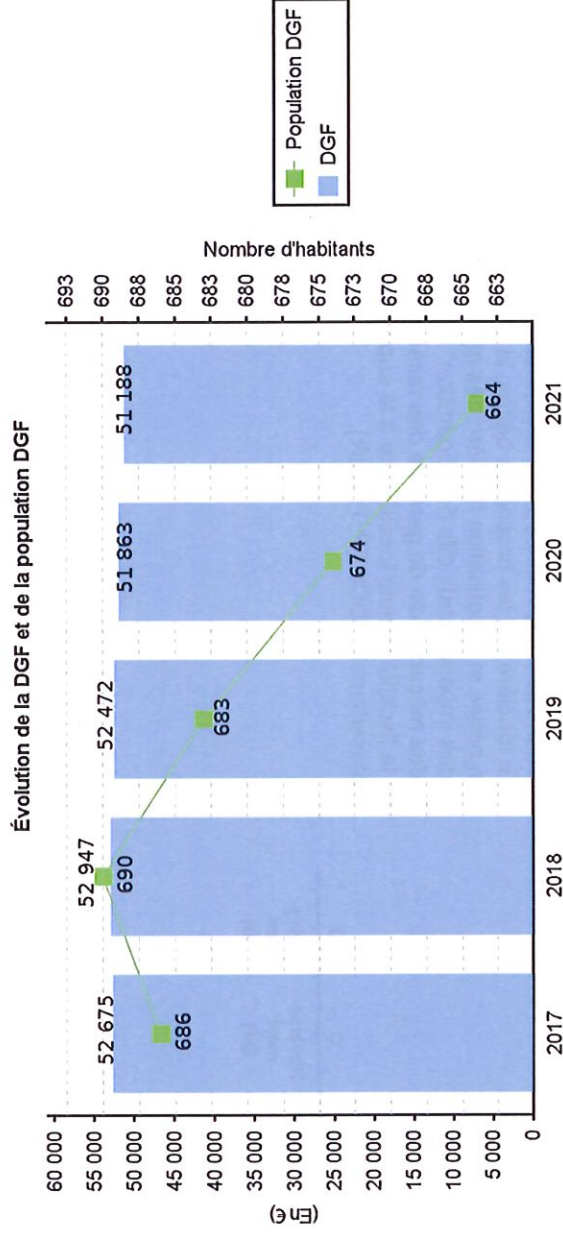
Les recettes de la fiscalité directe locale perçues par les collectivités sont issues :

1. du produit des bases par les taux votés pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la cotisation foncière des entreprises,
2. des impôts locaux dits de "répartition" (CVAE, IFER, TASCOM),
3. des mécanismes de garantie des ressources consécutifs à la réforme de la fiscalité directe locale suite à la suppression de la taxe professionnelle (DCRTP, FNGIR).

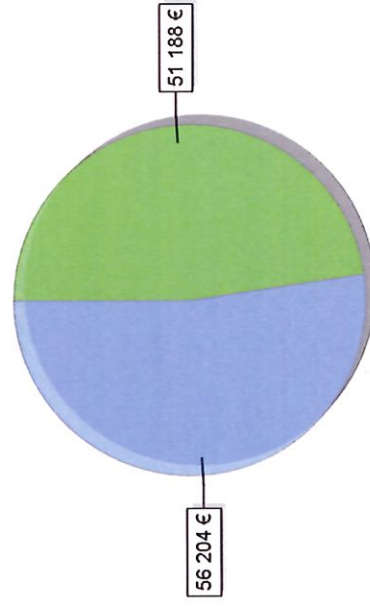
Éléments concernant les dotations

Évolution de la DGF (part forfaitaire)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'État au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes et les groupements à fiscalité propre.



STRUCTURE DE LA DGF 2021



● DGF : Dotations part forfaitaire ● DGF : Dotations part péréquation

Structure de la DGF

Pour les communes, la DGF se structure autour de deux composantes :

1. une part forfaitaire (calculée par rapport à la population, la superficie),
2. une ou plusieurs part(s) de péréquation (DSUCS, DSR, DNP).

Pour les groupements à fiscalité propre, la DGF se structure autour de deux composantes également :

1. une dotation d'intercommunalité (calculée par rapport à sa population, son CIF, son potentiel fiscal)
2. une dotation de compensation (dotation correspondant aux montants de l'ancienne compensation "part salaires" et de la compensation des baisses de DCTP)

Commentaires document de valorisation 2021

Commune de Sepmeries

Les recettes de fonctionnement

Elles ont légèrement augmenté en un an (+1,7%), passant de 372,3 K€ en 2020 à 378,7 K€ en 2021. Cela constitue le meilleur résultat de ces cinq dernières années. Cependant la progression depuis 2016 est relativement peu élevée (+2,72%).

Les recettes fiscales par habitant sont passées de 335 € à 351 € (+4,77%).

Elles sont toutefois inférieures à celles de la strate départementale (communes de 500 à 2 000 hab.) qui s'établissent à 442 €/hab.

Elles représentent plus de 61% du total des recettes de la commune.

Les dotations et participations par habitant sont passées de 186 € à 178 € (-4,3%) en un an. Elles sont là aussi inférieures à celles de la strate départementale (210 €/hab).

A la suite de la sortie partielle de la crise sanitaire, les autres produits courants (cantine, garderie, locations diverses) ont augmenté de 7,4%, passant de 27 à 29 €/hab.

Le taux de réalisation budgétaire des recettes de fonctionnement est globalement très satisfaisant. La prévision a toutefois été prudente en matière de produits courants (taux d'exécution de 137,97 %) mais s'explique par le contexte de crise sanitaire.

Des ajustements budgétaires sont donc à envisager au titre de la programmation de ces dépenses pour 2022, afin de renforcer la sincérité budgétaire.

Les dépenses de fonctionnement

Elles ont augmenté de plus de 4,5% en un an. Elles sont en croissance continue depuis 2018 (+11,5% sur la période).

Les charges générales ont baissé de 1,6%, en atteignant 120 €/hab en 2021 contre 122 €/hab en 2020.

Elles demeurent bien inférieures à celles de la strate départementale qui sont de 194 €/hab.

Les charges de personnel par habitant ont augmenté de 8,6%, passant de 186 à 202 euros.

Là aussi, ces dépenses restent inférieures à celles de la strate départementale (274 €/hab).

Les charges de gestion courante sont passées de 106 à 119 €/hab (+12,2%). Elles sont dorénavant bien supérieures à celles de la strate départementale (92 €/hab).

La prévision budgétaire des dépenses de fonctionnement est très disparate.

Le taux d'exécution constaté pour les charges générales d'un peu moins de 47%, constitue le principal écueil à la qualité de prévision budgétaire.

Cela revient à considérer que la sincérité budgétaire n'est pas avérée pour ces dernières. Des ajustements s'avèrent donc nécessaires au titre du BP 2022.

Pour les autres typologies de charges, les taux d'exécution, supérieurs à 80%, traduisent en revanche un caractère sincère au budget.

CAF Brute

Elle s'établit à 81 K€ en 2021, en baisse de plus de 7,5% par rapport à 2020 (87,9 K€). La CAF brute est même en baisse constante depuis 2018 (pic à 97,3 K€).

CAF nette

La CAF nette a aussi singulièrement chuté, consécutivement à la baisse de la CAF brute mais aussi à l'augmentation de la charge de remboursement du capital des emprunts.

Elle s'établit à 30,9 K€ en 2021 contre 53,3 K€ en 2020.

C'est toutefois le troisième meilleur résultat depuis 2017, après deux années (2019 et 2020) marquées par des CAF nettes supérieures à 53 K€.

La commune dispose donc toujours de marges de manœuvre intéressantes en matière d'autofinancement par la section de fonctionnement.

Les opérations d'investissement

Les dépenses d'équipement ont été très importantes en 2021 (358 K€). Elles sont ainsi bien supérieures au cumul des dépenses des années 2017 à 2020.

Dès lors elles dépassent allègrement, ramenées par habitant, la moyenne de la strate départementale (539 €/hab contre 305 €/hab).

Le taux d'exécution budgétaire des dépenses directes d'équipement est anormalement bas (36,6%).

Il est à noter que le remboursement en capital, rapporté par habitant, est supérieur de 31% à celui constaté au sein de la strate départementale (76 € contre 58 €).

Les recettes d'investissement ont été boostées par la souscription d'un emprunt de 300 000 € et par l'octroi de subventions pour 179 K€.

Au total ce sont plus de 496 K€ de recettes réelles d'investissement qui ont été comptabilisées.

La prévision budgétaire a été très contrastée en ce qui concerne les recettes d'investissements : plus de 202 % de taux d'exécution pour les dotations et fonds globalisés mais seulement 42 % pour les subventions et participations d'équipement reçues.

Le financement disponible s'est donc mécaniquement amélioré en 2021, passant de 65 K€ en 2020 à plus de 265 K€.

L'augmentation ressort ainsi à plus de 307%.

Après exécution des dépenses d'équipement et prise en compte de l'emprunt souscrit, l'impact sur le fonds de roulement est très positif (+ 207 K€).

En conclusion, le fonds de roulement s'est amélioré de plus de 265 K€ ces cinq dernières années.

C'est 2,7 fois plus que le cumul des quatre années précédentes.

Trésorerie

La commune dispose d'une trésorerie plus conséquente au 31/12/2021 qu'au 31/12/2020 (542 K€ contre 340 K€), ce qui représente une progression de 59%.

Endettement

L'endettement au 31/12/2021 est de 401 K€, contre 152 K€ au 31/12/2020, en augmentation de 51,8% sur un an. Ceci est bien évidemment expliqué par la souscription d'un emprunt à hauteur de 300 K€.

La capacité de désendettement (rapportée à la CAF brute) est de 4,9 ans.

La moyenne nationale se situe à environ 3 ans.

La capacité de désendettement est donc globalement satisfaisante.

PS : un nouveau document de valorisation sera mis à disposition dans quelques semaines, intégrant les données fiscales 2021.

